

Dès que l'assentiment de Pie IX fut obtenu et que le chapitre métropolitain eut confirmé ce choix, le nonce fut préconisé, le 8 janvier 1866, archevêque de Gnesen et Posen. Il quitta aussitôt la nonciature de Belgique et se rendit à Berlin pour prêter serment de fidélité au roi Guillaume. Les Polonais reçurent avec joie le noble prélat, leur compatriote, qui les gouverna avec prudence et fermeté. Durant les premières années d'un épiscopat très fécond, rien ne faisait prévoir les douloureux événements qui suivirent.

D'après les conseils de M. de Bismarck, le gouvernement prussien voulut forcer le clergé de Pologne à donner l'enseignement religieux en langue allemande ; cette langue n'étant pas comprise des Polonais, le clergé protesta et Mgr Ledochowski, nouveau Thomas Becket, malgré ses relations courtoises avec la cour, ne craignit pas de résister à cette mesure vexatoire. Il fit, de même, une opposition vigoureuse aux dispositions injustes des « lois de mai. » Sommé de payer l'amende, de se présenter devant les tribunaux et enfin de se démettre, il ne tint aucun compte de ces menaces. Le gouvernement dut en venir aux mesures de répression effective. Le vaillant archevêque fut incarcéré dans le donjon d'Ostrowa où seuls quelques amis intimes et son secrétaire furent autorisés à le voir à de rares intervalles.

Au consistoire du 15 mars 1875. Pie IX créa et publia cardinal le prisonnier. Cette promotion devait, dans la pensée du Pontife briser les fers du captif ; c'était trop compter sur un retour d'équité. Le nouveau cardinal fut obligé de subir sa peine jusqu'à la dernière minute,